



Bureau d'audiences Publiques sur l'environnement

Édifice Lormer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec, G1R 6A6

Projet : Projet d'agrandissement de la mine aurifère Canadian Malartic et de déviation de la route 117 à Malartic

Présentateur : ABF Mines inc., 138 chemin des boisés, Val d'Or, J9P 4N7

ABF Mines est une entreprise spécialisée en maintenance et en installation industrielle dans différents domaines tels que la mécanique, la tuyauterie, l'électricité et l'ingénierie. L'entreprise est en opération au sein de toutes les minières en région depuis 21 ans dans le secteur minier et forestier.

Mine Canadian Malartic développe ce projet depuis 2005 et ABF Mines offre ses services à la minière depuis le début de ces investissements. Ce projet grandiose a su susciter notre intérêt, et cela, depuis le début. Ce projet d'extension fait en sorte que la durée de vie du projet globale augmente significativement. Pour ABF Mines, ce projet lui permet de relever des défis intéressants tout en faisant bénéficier les travailleurs régionaux ainsi que l'économie locale.

En effet, Mine Canadian Malartic encourage l'économie locale en achetant et en faisant affaire avec des entreprises régionales. De plus, Mine Canadian Malartic a su montrer par son implication sociale qu'elle a contribué grandement au développement de la ville de Malartic et de la région. Cette dernière a travaillé avec la communauté par son plan de développement durable tout en considérant les citoyens comme des membres intégraux dans leur projet. Tous les plans d'aménagement de ce projet de développements engendrèrent de grandes retombées économiques locales et régionales.

Ce projet, étant nécessaire à l'augmentation des ressources exploitables et à la prolongation de la durée de vie de la mine, est acceptable dans le milieu dans lequel la minière œuvre. Le plan de développement durable est déjà instauré dans le plan d'action. Les infrastructures de production, d'environnement et de plan de fermeture sont déjà établies et acceptées par le projet existant. Cette extension au projet est un ajout au développement et aura un impact positif sur l'ensemble de la collectivité.

En ce qui concerne la déviation de la route 117, l'option de contourner par la nouvelle fosse ne comporte aucun impacts négatifs. L'effet économique ne sera donc pas affecté car le flot de circulation continuera de passer au sein de la municipalité. L'option retenue aura, non pas des

impacts négatifs, mais plutôt positifs en revitalisant l'entrée Est de la ville. Ces modifications donneront donc une valeur ajoutée à ce secteur. De plus, il est certain que ce projet suscite une belle curiosité de la part de gens régionaux et des touristes provenant de l'extérieur de la région, ce qui contribuera à l'économie touristique de la municipalité.

Après avoir consulté les documents sur différentes études et avoir assisté à plusieurs présentations de Mine Canadian Malartic et de leurs consultants, ce projet d'extension devrait être approuvé dans son intégralité. Mines Canadian Malartic a démontré hors de tout doute qu'elle travaille de façon responsable envers tous les citoyens de la municipalité de Malartic.

Par la présente, sous signé, Denis Blanchet, ing. MBA, Président de ABF Mines, approuve, dans son intégralité, le projet d'extension de la minière Mine Canadian Malartic. Ce dernier contribuera socialement et économiquement au développement de la municipalité de Malartic ainsi que de la région de l'Abitibi-Témiscamingue.



Denis Blanchet, ing. MBA
Président